## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO** 

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Mars 2018

OBJET : Action "atelier de mobilisation par la confection textile": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association d'aide aux populations précaires et immigrées (AAPPI).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer à l'association d'aide aux populations précaires et immigrées (AAPPI) un financement d'un montant de 15 000,00 € pour l'action « atelier de mobilisation par la confection textile»,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type prévue à cet effet.

Cette dépense d'un coût total de 15 000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée